

Note n° 27 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 13 mars 2017

Info des départements

Présence de Solidaires dans les CDCA ? Nos informations indiquent que c'est le cas uniquement dans deux départements, Nord et Meurthe-et Moselle...

Doubs 25 : CGT, FO, FGR, CFDT, Solidaires et FSU invitent les autres organisations à les rejoindre le 30, envoient un communiqué de presse, diffusent 2 000 exemplaires du tract commun qui appelle à se rassembler à 10 h 30 place Pasteur à Besançon (avec strapontins et chaises pliantes), à venir à 15 h à la maison des syndicats écouter les représentants des candidats aux présidentielles répondre à une dizaine de questions portant sur la baisse des revenus, l'écart homme / femme, l'aide à l'autonomie dans la sécu, la santé...

Ille-et-Vilaine 35 : avec Solidaires 35, les retraité-e-s se construisent, sur la base des retraité-e-s de SUD Collectivités Territoriales. Le 28 février, CGT, FSU, FO, FGR et Solidaires ont préparé le 30 mars : conférence de presse le 27 mars, distribution sur les marchés du tract intersyndical, rassemblement le 30 à Rennes, St Malo, Redon et sans doute Fougères, interpellation des candidats aux législatives.

Loire-Atlantique 44 : la réunion des retraité-e-s du 27 février 2017 a pris acte de la décision du Conseil Départemental, à majorité PS, qui a répondu non, très tardivement, à la demande de Solidaires de faire partie du CDCA, sous prétexte de diminuer le nombre de représentants par rapport à l'ancien CODERPA et de privilégier les organisations membres de l'instance nationale Haut Conseil. Rien n'y a fait, même l'argument de représentativité de Solidaires qui est membre du CESER. Il semble néanmoins que des échanges d'informations, voire des rencontres, soient possibles sur les personnes âgées.

Les retraité-e-s se sont investis dans la manifestation santé du 7 mars à Nantes. Les activités se poursuivent : envoi du journal, pique-nique commun des retraité-e-s Solidaires de Loire Atlantique et de Vendée.

CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, FGR, Solidaires mobilisent pour le 30 mars : tract et questionnaire sur les marchés, info à la presse, rassemblements à Nantes et Saint Nazaire, derrière la banderole unitaire, avec audience à la (sous)préfecture.

Haute-Marne 52 : une conférence de presse CGT, FO, Solidaires, le 28 février, a fait venir trois journaux qui ont relayé les conséquences pour les retraité-e-s (représentant un tiers de la population) de la casse de la protection sociale et des services publics, et évoqué la mobilisation santé du 7 mars. Grosse surprise : la CFDT Santé appelle à la grève le 7 mars ! Bien sûr, la presse a noté la journée d'action retraites du 30 mars.

Meurthe-et-Moselle 54. Les organisations CGT, FSU, CFTC et SUD-Solidaires préparent le 30 mars : tract, interpellation des députés sortants, conférence de presse le 23 mars, envoi du questionnaire à chaque adhérent-e, prises de parole le 30 avant le départ de la manifestation à Nancy.

Région parisienne : une intersyndicale CGT, FSU, UNIRS et FGR-FP a décidé un communiqué de presse, une manifestation de République à la gare du Nord, précédée de 45 minutes d'interventions et de signatures de la pétition.

Manifestation santé

Mardi 7 mars, les organisations syndicales CGT, FO et SUD Solidaires des secteurs de la santé, du social et du médico-social appelaient à une journée de grève et manifestations. Les organisations de retraité-e-s CGT, FO et Solidaires ont appelé aussi à manifester, car nous subissons les conséquences de la dégradation des conditions d'emploi et de travail des personnels : manque de soins, d'écoute, d'attention.

A Paris, notre banderole et des drapeaux ont servi de point de ralliement à une trentaine de personnes retraitées qui ont montré leur attachement au bon fonctionnement des services de santé.



Droits des mères

Pour mesurer l'équivalent financier des avantages familiaux touchés par les mères, la Cnav a calculé la pension des mères retraitées qui aurait été attribuée sans les avantages familiaux. Ainsi, par exemple, la majoration de durée d'assurance, c'est-à-dire l'attribution de 4 trimestres de cotisation lors de la maternité, puis 4 autres pour l'éducation de l'enfant, revient à augmenter de 10,5 % la pension des mères.

Un candidat aux présidentielles remet en cause le système de retraite

Aucun-e candidat-e n'était allé aussi loin dans la remise en cause de notre système de retraite. Il ne s'agit plus de baisser les pensions, d'inciter à partir plus tard, mais de tout cela à la fois en changeant de système.

Lorsque Macron affirme « pour un euro cotisé, chaque personne touchera le même montant de pension », il préconise le système de comptes « notionnels », c'est-à-dire virtuel (voir la fiche sur le [site de Solidaires](#)). Il s'agit toujours d'un système par répartition, puisque sur la même année, les recettes des cotisations paient les dépenses de pensions. Mais il ressemble à de la capitalisation, d'assurance, en alimentant un compte personnel pour plus tard. La pension découle de l'épargne individuelle pendant toute la vie active et non plus du dernier salaire du fonctionnaire ou des meilleurs salaires du privé.

Tout le monde touchera la même chose ? Uniquement en partant la même année, car un coefficient annuel permet d'adapter exactement les montants des pensions à celui des cotisations, pour équilibrer les deux. Le compte notionnel alimenté par les cotisations, corrigé du coefficient, détermine le montant de toutes les pensions versées jusqu'à la mort : il est divisé par le nombre d'années d'espérance de vie pour calculer la pension annuelle. Pour toucher plus pendant toute la durée de sa retraite, il faut avoir eu de bonnes conditions de travail et vivre plus longtemps, être cadre plutôt qu'ouvrier dont l'espérance de vie reste inférieure de 5,5 ans.

Il n'est plus possible de connaître sa pension à l'avance, elle dépend de ce coefficient annuel et de l'espérance de vie de l'année.

Ce système met fin aux solidarités puisque qui ne cotise pas n'alimente pas sa retraite : le temps de maternité, d'éducation des enfants, le chômage même indemnisé, la précarité et le temps partiel... et la pension de réversion disparaît. Des pays ont modifié les règles pour maintenir un peu de solidarité, mais Macron applique strictement avec sa phrase sur la même pension pour un euro cotisé.

Il accroît les inégalités en calculant la pension sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les meilleures années ce qui éjectait les mauvaises : les précaires pendant une partie de leur vie sont pénalisés. Ce système prolonge et amplifie les inégalités de la vie active.

Il baisse les pensions : dans une période où les papy boomers sont encore vivants, le nombre de pensions augmente et l'équilibre financier n'est possible qu'en baissant chaque pension. Le futur retraité va calculer sa faible pension s'il part dans l'année et repousser naturellement son départ en retraite, d'autant plus que son espérance de vie en retraite va baisser, ce qui augmentera sa pension annuelle.

C'est le rêve du patronat et des financiers : tout dépend apparemment d'un calcul mathématique, cela prive d'objectif revendicatif sur l'âge de départ et l'augmentation des cotisations.

Colloque « aide à domicile »

Le 9 mars, le sénateur Watrin, co-auteur du rapport « *L'aide à domicile auprès des publics fragiles : un système à bout de souffle à réformer d'urgence* », a invité les acteurs de l'aide à domicile : employeurs, représentants des usagers (dont les organisations syndicales de retraité-e-s) et représentants des salariés et des personnels de ces secteurs.

Malgré les approches différentes, tout le monde réclame une rémunération d'au moins 25 € de l'heure de l'aide à domicile, une information sur les économies générées par l'aide à domicile qui ne représente pas une charge, le développement de la formation et l'exigence d'un diplôme, la prise en charge par la sécurité sociale...

En conclusion, il a été demandé que des suites concrètes et rapides soient données à cette journée.



Survivre avec un minima social ?

Le Dossier de la Drees, n°11 de décembre 2016 « *Entre revenu disponible et dépenses pré-engagées : combien reste-t-il aux bénéficiaires de revenus minima garantis ?* » révèle **l'importance des dépenses pré-engagées**, loyers, remboursements d'emprunts, factures d'eau et d'énergie, assurances, abonnements télécommunications, frais scolaires ou universitaires...

Leur part dans le revenu disponible des ménages représente un peu plus du tiers en moyenne, et 42 % pour les bénéficiaires de minima garantis, à qui il ne reste que 500 euros par mois par unité de consommation, et même seulement 400 pour les bénéficiaires du RSA socle non majoré.

Avec cette somme, il faut manger en dépensant 31 % de son revenu, et il ne reste alors que 330 € (250 au RSA socle). Un sur quatre dispose de moins de 150 euros (100 euros pour le RSA).

Les dispositifs sociaux (logement social, aides au logement, couverture maladie universelle complémentaire, tarifs sociaux, etc.) réduisent un peu les dépenses pré-engagées, mais ne suffisent pas toujours pour éviter les fins de mois difficiles : 5 % reçoivent une aide financière de leur famille ou d'amis, 22 % mangent des repas de l'entourage, 4 % utilisent les repas gratuits (Restos du cœur, Secours populaire ou autre).

Pour en savoir plus : <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd11.pdf>

Mobilisation générale des retraitées et retraités le 30 mars

⇒ Participez, faites participer aux **rassemblements et manifestations**.

⇒ Remplissez et faites remplir le **questionnaire sur les retraites** : en téléchargeant le document sur le site de Solidaires, ou en le remplissant en ligne : <http://www.retraitesencolere.fr/>